

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 05 AVRIL 2019

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018 concernant le budget général, l'eau et l'assainissement ont été adoptés.

Après affectation à la section d'investissement, les 3 budgets dégagent, respectivement, un excédent de fonctionnement de 95 145,03 €, 41 460,46 € et 6 365,21 €

Les taux des impôts directs locaux restent inchangés pour l'année 2019 : soit 6,10 pour la taxe d'habitation, 12,61 pour le foncier bâti et 34,97 pour le foncier non bâti. Le produit fiscal attendu est de 309 377 €.

Les budgets primitifs ont été votés en équilibre pour chaque section. Ils sont arrêtés comme suit :

Budget général : fonctionnement : 966 084,77 €, investissement : 435 380,10 €. Outre, les restes à réaliser de 2018 (travaux d'accessibilité de la salle des fêtes et de la mairie : 18 279 €, chauffage du local pompiers : 30 000 €), travaux d'isolation et remplacement toiture bâtiment bibliothèque (75.000 € + 35 000 de crédits nouveaux), des dépenses nouvelles ont été inscrites : voirie (10 000 €), fenêtres logement poste (10.000 €), achat de matériels (14 000 €), matériel informatique pour les écoles (20 000 €)

Budget de l'eau : fonctionnement 204 126,76 €, investissement 244 664,18 €. Est prévu, en report de 2018, le remplacement de la conduite d'eau et des branchements à la Chaudeau (130.000 €)

Budget de l'assainissement : fonctionnement 107 757,93 €, investissement 85 122,72 €.

Vu la situation financière du budget assainissement et les travaux importants prévus concernant la réfection du réseau du quartier du Bambois, le conseil municipal se voit dans l'obligation d'augmenter les tarifs de ce service. Le prix du m³ passe à 1,25 €, la part fixe reste à 30 €.

Les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et du Département sont sollicitées concernant les travaux de réfection de l'étanchéité du château d'eau du Lyaumont (coût des travaux 15 000 € HT) et le renouvellement des conduites d'eau potable au Lyaumont (coût des travaux : tranche ferme 145 000 €, tranche conditionnelle 405 000 €)

Certaines parcelles de terrains agricoles ou boisées, issues des biens sans maître et qui n'ont pas d'intérêt pour la commune, seront vendues au profit de 5 acquéreurs. Le montant global de ces ventes est de 14 094 €.

Le conseil demande le maintien du régime forestier actuel avec la gestion des forêts communale par l'ONF et décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

La parcelle D n° 388 de sol forestier d'une superficie de 28 a 75 ca, contiguë à la forêt communale, est acquise au Groupement Forestier du Mongessey pour 350 €.

Une discussion a été engagée concernant les actions à mener pour éviter la fermeture d'une classe de l'école primaire à la prochaine rentrée scolaire, le but étant de trouver les enfants manquants nécessaires au maintien de cette classe.